

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 DAC 738 - 2011 DEVE 148 Subvention à l'association Fairplaylist (11e) pour l'organisation de la cinquième édition du festival Ménilmontant capitale de la musique équitable et écologique.

M. Christophe GIRARD et M. Denis BAUPIN, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Fairplaylist, dont le siège social est situé 8, rue du Général Renault (11e) ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Sur le rapport présenté par M. Denis BAUPIN au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association Fairplaylist, située 8, rue du Général Renault (11e), pour l'organisation de la cinquième édition du festival Ménilmontant capitale de la musique équitable et écologique. X07562 / n°simpa 18738.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 8.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011 :

- à hauteur de 7.000 euros, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture ; 2011_05996.

- à hauteur de 1.000 euros, rubrique 833, nature 6574, ligne 23003, mission 284 « provisions pour subventions de fonctionnement au titre du développement durable et plan climat ». 2011_0.